



Inscription Puces Couture et Loisirs Créatifs

Dimanche 17 novembre 2019 09h00-17h00
Salle des Fêtes Granzay-Gript

Nom, Prénom :

Adresse :

N° téléphone :

Adresse mail :

N° Carte nationale d'identité :

Nombre d'emplacement souhaité :

Je soussigné(e), certifie avoir lu et signé le règlement de la manifestation « Puces Couture et Loisirs Créatifs » sur la page suivante et m'engage à le respecter.

Fait à, le

A noter que l'inscription n'est effective qu'à réception du dossier papier.

Inscription et règlement par chèque à l'ordre de *SEP Granzay-Gript* à faire parvenir avant le 10 novembre 2019 à l'adresse suivante: SEP Granzay-Gript, 8 Allée des Lilas, 79360 Granzay-Gript

Règlement Puces couture et Loisirs Créatifs

Article 1 : cette manifestation est organisée par la SEP de Granzay-Gript, à la salle des fêtes Pierre Moreau et à la Salle Familiale de 09h00 à 17h00.

L'accueil des participants débute à 07h30. Ils s'engagent à quitter les lieux à la fermeture au public en veillant à laisser leur emplacement propre.

Article 2 : les Puces sont réservées aux particuliers majeurs et non professionnels,

Article 3 :

- 1- Toute personne lors de son inscription devra justifier de son identité (numéro de carte nationale d'identité à renseigner sur le bulletin d'inscription)
- 2- Joindre le présent règlement signé avec la mention « *lu et approuvé* ». L'acceptation du présent règlement vaut attestation sur l'honneur que l'exposant n'a pas participé à deux autres manifestations de même nature au cours de l'année civile.
- 3- Adresser le montant de l'inscription par chèque à l'adresse suivante : SEP Granzay-Gript, 08 allée des lilas, 79360 GRANZAY-GRIPT
- 4- Adresser à l'association le bulletin d'inscription dûment rempli et le présent règlement signé.

Ces formalités constituent un préalable indispensable pour l'acceptation de la réservation.

Article 4 : Ces informations seront insérées dans un registre tenu à la disposition des services de contrôle.

Article 5 : pour bénéficier d'un emplacement (table de 1,80m), une participation de 3 euros par emplacement est demandée. Le nombre d'emplacements est limité à quatre par inscription. La table ainsi que les chaises sont fournies par l'association. En cas de désistement plus de 8 jours avant l'évènement, merci d'en informer l'organisation au 06.78.46.84.04 et obtenir le remboursement de votre réservation. Au-delà du 10 novembre 2019, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 6 : dès leurs arrivée, les exposants seront orientés vers les places qui leur auront été attribuées. Les véhicules seront garés à proximité de la salle (parking indiqué par des flèches). Les emplacements seront attribués par l'organisation et ne pourront pas être contestés.

Article 7 : les tissus, laines, ouvrages, accessoires loisirs créatifs exposés demeurent sous la seule responsabilité de l'exposant. Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus responsables des litiges (perte, vol, détérioration). Les pièces non vendues et emballages ne pourront être laissés sur place (containers à carton à l'extérieur de la salle).

Article 8 : l'association se réserve le droit de reporter ou d'annuler l'évènement, les exposants seront alors remboursés.

Article 9 : toute personne ne respectant pas le présent règlement sera priée de quitter les lieux sans qu'elle ne puisse réclamer de remboursement.

Article 10 : l'organisation se réserve le droit de refuser toute demande d'inscription pour des raisons liées à l'organisation ou à la gestion de la manifestation et notamment lorsque la totalité des emplacements a été attribuée.

Signer avec la mention «lu et approuvé», le